ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MARCEL PAGNOL

Affaire suivie par
M. Laurent SALIN
Directeur de l'école

Téléphone
01 56 83 84 20

Courriel
0922425L@ac-versailles.fr

Adresse
110 RUE D'ESTIENNE D'ORVES
92700
COLOMBES

Colombes, le 05/11/2026

Compte-rendu du conseil d'école du 5 novembre 2026

Ordre du jour :

1. Résultat des élections de parents d'élèves

2. Vote du règlement intérieur

3. Rentrée 2026 : structure et effectifs, évaluations nationales, projets pédagogiques, festivités

4. Difficultés de livraison des manuels rentrée 2026

5. Suivi des travaux de l'école suite à la rénovation : cour de récréation, huisseries des portes / suivi des demandes de travaux au niveau des toilettes

6. Organisation du temps périscolaire

7. Sécurité : incendie, PPMS, taux encadrement des sorties scolaires

8. Lutte contre le harcèlement scolaire et les violences sexuelles et sexistes

9. Bilan COOP

10. Nouveau parc limitrophe école : impact des travaux sur le passage Pagnol, accès au parc pendant et hors temps scolaire

11. Futures vagues de chaleur : achats de ventilateurs et rafraîchisseurs d'air

12. - l'utilisation des locaux pendant le temps scolaire et hors temps scolaire par la commune et les tiers : modalités de consultation du conseil et les éventuels engagements en cours

Présentation des membres du conseil

Parents élus : Pour l'UPIC : Marie-Pierre Costes, Sonia Khlaef, Najwa Kassa, Lynda Ghobri, Ludivine Glory, Caroline Chudeau, Olivier Guillermet, Mélissa Legay, Yhame Gomis, Astrid Tordeux

Pour la FCPE : Claire Serriere, Seyed Hosseini

Enseignants : Mme Bosquet (CP-CE1), Mme Le Guillou (CPB), Mme Chéron (CPC), M. Defosse (CE1A), Mme de Lascoups (CE2B), Mme Nouel (CE1B), Mme Gohier (CM2A), Mme Caccia-Couasnon (CM1A), M.Nasciet (CM1B), Mme d'Humières (CE2 A), Mme Duflot (CM2B), M.Cardon (CM1C) M. Salin (directeur)

Psychologue Education Nationale : Mme André Zoé

Représentant accueil de loisirs : M.Gherghout (absent excusé)

Représentants de la municipalité : M. Perrotel

1 Résultats des élections des représentants des parents

Les élections se sont déroulées le 9 octobre 2026, par correspondance et à l'urne. Sur 446 électeurs inscrits, 294 ont voté, soit un taux de participation de 65,92 %. Le scrutin a compté 38 bulletins blancs ou nuls et 256 suffrages exprimés. Les douze sièges ont été répartis entre l'UPIC, qui obtient neuf sièges, et la FCPE, qui en obtient trois.

Le recours au vote électronique avait été validé lors du dernier conseil d'école de l'année précédente. Selon les informations reçues en septembre, sa mise en œuvre nécessitait une assistance téléphonique accessible 24 heures sur 24, organisée par le prestataire ou la municipalité. Cette condition n'ayant pu être satisfaite, les modalités habituelles ont été conservées. Le vote électronique pourra être réexaminé pour l'année prochaine, sous réserve de sa faisabilité et de l'accord du conseil d'école. La possibilité d'un prestataire commun aux écoles et la question du financement ont été évoquées.

2 Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur précédent est reconduit dans son ensemble, sous réserve du vote du conseil, avec la proposition d'un ajout dans la rubrique « Droits et obligations des membres de la communauté éducative », au paragraphe consacré aux parents.

Texte proposé : « Conformément au décret n° 2026-687 du 28 juillet 2026, publié au Journal officiel du 29 juillet 2026, lorsque le comportement d'un membre de la famille d'un élève, en lien avec sa scolarité, présente un risque caractérisé pour la sécurité ou la santé d'un membre de la communauté éducative ou perturbe gravement le fonctionnement de l'école, le directeur d'école peut saisir le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), afin qu'une procédure de changement d'école soit éventuellement engagée après dialogue avec les parents, dans les conditions prévues à l'article R. 411-11-1-1 du Code de l'éducation. »

Les représentants des parents demandent des précisions sur les étapes de cette procédure, afin de pouvoir en expliquer le déroulement aux familles. Le directeur indique qu'il prendrait d'abord attache avec l'inspectrice de l'Éducation nationale avant toute utilisation de cette nouvelle possibilité.

Décision — L'ajout au règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

3 Rentrée 2026

- ***Structure et effectifs***

Une ouverture de classe porte la structure de l'école à douze classes. L'école accueille 274 élèves, dont 160 en cycle 2 et 114 en cycle 3. Le CP-CE1 accueille dix CP et dix CE1.

Classe	Effectif	Classe	Effectif
CP B	23	CE2 B	26
CP C	22	CM1 A	23
CP-CE1	20	CM1 B	23
CE1 A	22	CM1 C	23
CE1 B	21	CM2 A	24
CE2 A	26	CM2 B	21

Les premières estimations pour la rentrée 2027 font état d'environ 57 élèves de CP et de 280 élèves au total. Le maintien des douze classes est envisagé à ce stade. Interrogé sur l'effet des nouveaux logements sur les effectifs et la carte scolaire, M.Perrotel propose d'apporter des précisions au prochain conseil.

- ***Évaluations nationales et suivi des apprentissages***

Les évaluations nationales de début d'année, du CP au CM2, se sont déroulées du 7 au 18 septembre 2026. Elles portent sur les compétences en français et en mathématiques et permettent aux enseignants d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève. Les résultats servent à ajuster les enseignements et à mettre en place des remédiations en classe ou dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires (APC). Ils ont été communiqués aux familles afin de permettre un échange sur les acquis et les difficultés de leur enfant.
En CP, trois livrets scolaires sont renseignés au cours de l'année. Du CE1 au CM2, deux livrets sont établis. Le premier livret est remis aux parents lors d'un rendez-vous individuel, le 5 décembre en CP et vers la fin janvier du CE1 au CM2. Les familles peuvent également solliciter un rendez-vous lors des remises suivantes. Les livrets sont accessibles en ligne dans le livret scolaire unique (LSU), qui suit les apprentissages du CP à la troisième. Les familles sont invitées à télécharger les bilans

pour les conserver. Le livret de parcours inclusif (LPI) permet de garder la trace des aides et aménagements, notamment lors du passage au collège.

- ***Accompagnement des élèves en difficulté***

Les enseignants mettent en place des aménagements et des actions pédagogiques adaptés aux besoins des élèves. Lorsqu'un regard extérieur est nécessaire pour approfondir l'analyse ou ajuster l'accompagnement, l'école sollicite le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Mme Zoé André, psychologue de l'Éducation nationale, présente ses missions au sein du RASED. Elle contribue à l'analyse des difficultés d'apprentissage ou de bien-être à l'école et à la définition des aides. Elle observe des élèves en classe, reçoit les familles et les enfants, peut proposer des bilans et participe aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de la scolarisation. Elle assure également le lien avec les professionnels extérieurs. Les familles peuvent obtenir ses coordonnées auprès de l'enseignant ou du directeur. Les rencontres individuelles avec un enfant se font avec l'accord de ses responsables légaux. Madame André est présente sur l'école le lundi et le jeudi sur les écoles Marcel Pagnol et Jean Moulin.
Le directeur indique que trois AESH interviennent dans l'école. Le volume horaire d'accompagnement reste inférieur aux besoins estimés.

- ***Développement durable et écodélégués***

L'école poursuit son engagement en faveur du développement durable. Des éco-délégués sont élus depuis plusieurs années ; cette année, les élections concernent les classes du CE1 au CM2. Ils se réunissent régulièrement pour proposer et organiser des actions en lien avec la nature et le développement durable : tri, collecte des bouchons, affichage et information auprès de leurs camarades.
Les éco-délégués ont proposé l'année dernière de remplacer les serviettes en papier par des serviettes en tissu. La mise en place est envisagée à partir de janvier 2027, sous réserve de l'installation du lave-linge et du sèche-linge nécessaires à leur entretien. Ces équipements ne sont pas encore en place. Le lave-linge livré dépanne provisoirement la maternelle Jean Moulin et les branchements nécessaires restent à réaliser. M.Perrotel indique avoir relancé les services techniques. Le lavage provisoire par les familles est évoqué. L'équipe rappelle que le projet prévoit un entretien assuré sur place, afin de garantir les mêmes conditions à tous les élèves. Les serviettes en papier restent utilisées dans l'intervalle.
Les autres projets de l'année restent à définir avec les élèves.

- ***Journal de l'école et projets entre classes***

Deux numéros du journal de l'école sont envisagés, en décembre et en juin. L'équipe souhaite concrétiser une diffusion sur papier, déjà évoquée les années précédentes. Un temps de présentation sera proposé aux enseignants pour les projets impliquant plusieurs classes.
Un projet de fresque sur le mur du fond de la cour est présenté. Les enseignantes ont déjà rencontré un artiste qui sera impliqué dans le projet. Le thème reste à définir et des visites de musées ou d'expositions sont envisagées. Un autre projet fait découvrir Paris aux élèves, avec des visites de monuments et de lieux culturels, un carnet de voyage et une exposition des productions en fin d'année. M.Perrotel propose d'étudier des visites à La Seine Musicale et aux ateliers de Sèvres. Des activités de l'USEP sont également évoquées.
À propos des sorties, le directeur indique que la coopérative a avancé près de 900 € de titres de transport pour l'année précédente. Le dossier transmis fin juin reste en attente de remboursement. M.Perrotel demande au directeur de lui transmettre les éléments pour suivre le dossier. Les représentants des parents sont invités à relayer l'information sur le forfait de transport destiné aux enfants.

- ***Semaine des contes***

Comme l'année précédente, l'école prévoit une semaine de lectures de contes traditionnels, avec la participation d'un nombre important d'intervenants. Des petits groupes mêlant les niveaux de classe seront constitués en début d'après-midi, afin d'enrichir la culture littéraire des élèves et de favoriser les échanges autour des histoires. Une soirée conte ouverte aux familles est envisagée pour clôturer la semaine. La recherche des conteurs et conteuses est en cours.

- ***Sensibilisation au handicap***

Une nouvelle semaine de sensibilisation au handicap est envisagée en période 3 ou 4. L'équipe souhaite resserrer le nombre d'interventions et privilégier des ateliers adaptés aux élèves, dans lesquels ceux-ci sont réellement actifs. Le calendrier et le contenu restent à préciser.

- ***Soirées et fête de l'école***

Une soirée jeux est prévue le 15 janvier 2027, en collaboration avec les animateurs du centre de loisirs. Elle permettra aux familles de partager un moment convivial autour des jeux de société.
La fête de l'école est fixée au 25 juin 2027. Ses modalités restent à définir. Le repas partagé de l'année précédente avait été apprécié, tandis que le concert avait dû être annulé en raison des fortes

chaleurs. L'équipe a choisi de maintenir une date proche de la fin de l'année scolaire, tout en ayant conscience de la nécessité d'adapter l'organisation aux conditions météorologiques. L'usage de brumisateurs a été évoqué.

4 Difficultés de livraison des manuels

M.perrotel explique que la défaillance du titulaire du marché a perturbé les livraisons. Les commandes ont été passées en juin. Une partie des manuels a été livrée en septembre. Faute de délai fiable pour les ouvrages d'Accès Éditions, une commande a été passée directement auprès de l'éditeur. Des livraisons restaient attendues à la date du conseil.
Les enseignants soulignent les conséquences du retard, en particulier au CP, où certaines classes ont commencé à utiliser les fichiers après les vacances d'automne. Les photocopies ne permettaient de remplacer qu'une partie des supports et le passage aux fichiers en cours d'année a nécessité de reprendre les habitudes de travail. Les enseignants et les représentants des parents regrettent les reports successifs, le manque d'informations fiables et la mise en place tardive d'une solution de remplacement. Ils demandent que le marché et les commandes de la prochaine rentrée soient préparés suffisamment tôt.
La distribution municipale de livres offerts aux élèves à la rentrée fait l'objet d'un échange distinct. Les enseignants souhaitent être consultés en amont pour choisir des ouvrages adaptés aux niveaux. Une liste de plusieurs titres par niveau, soumise aux équipes, est proposée. M.perrotel indique qu'il transmettra cette demande. L'idée d'un festival du livre avec un prix choisi par les élèves a également été évoquée.

5 Suivi des travaux de l'école

- ***Portes et sanitaires***

Le remplacement des portes a débuté du côté Marcel Pagnol pendant les vacances d'automne et devrait se poursuivre dans les prochaines semaines. Une intervention sur la porte des toilettes des filles est annoncée pour le vendredi 6 novembre 2026. M.Perrotel demande au directeur de le prévenir si elle n'a pas lieu. Les enseignants signalent des odeurs persistantes dans certains sanitaires, y compris en début de journée. M.Perrotel transmettra ce signalement. Un rappel du respect des sanitaires auprès des élèves et des familles est également évoqué.

- ***Cour de récréation***

Des copeaux ont été ajoutés dans les zones les plus creuses. Les échanges portent sur la stagnation de l'eau après la pluie, l'enfoncement des copeaux et la possibilité d'un autre revêtement, notamment en liège sur une partie de la cour. Le revêtement en cours de pose en maternelle ne s'étend pas, à ce stade, à l'élémentaire. M.perrotel indique qu'une étude est envisagée. Il s'engage à communiquer des informations sur l'état du dossier, les suites possibles et les arbitrages budgétaires dès qu'elles seront disponibles. Aucun calendrier de travaux n'a été annoncé.
Les représentants des parents demandent des réponses régulières sur les signalements de dysfonctionnements et proposent une réunion de suivi avec la direction et les services techniques et juridiques de la Ville. Le fonctionnement des stores a aussi été signalé. Une intervention de l'entreprise concernée est attendue.

6. Organisation du temps périscolaire

Les échanges sur le périscolaire ont principalement porté sur les effectifs d'animation, la taille des groupes, la formation et le traitement des signalements en cas de suspicion de violences envers un enfant. Les représentants des parents demandent des éléments sur les effectifs et les mesures de prévention mises en place. Les données précises d'encadrement n'ont pas été communiquées en séance.
M.Perrotel indique que des formations sont proposées lors de journées pédagogiques et aux nouveaux animateurs. Il rappelle l'existence d'une adresse municipale de signalement signalement-ecole@mairie-colombes.fr mise en place en juin, et évoque les mesures conservatoires et la transmission aux autorités compétentes selon les situations.
Le directeur précise que les animateurs peuvent être associés à une sortie s'ils participent au projet dans lequel elle s'inscrit, avec l'accord du responsable périscolaire. Ils ne sont pas mobilisables ponctuellement pour remplacer un accompagnateur.

7 Sécurité

- ***Exercices incendie***

Les exercices organisés au cours de l'année visent à développer une culture commune de la sécurité et à permettre aux élèves et aux personnels de connaître les procédures et d'acquérir les bons

réflexes. Le directeur rappelle la programmation d'au moins deux exercices incendie et de deux exercices PPMS durant l'année scolaire.
Un premier exercice incendie a eu lieu dans la première quinzaine suivant la rentrée. Les élèves et les adultes avaient été prévenus et l'exercice s'est très bien déroulé. Un nouvel exercice est envisagé en 2027, sans information préalable des élèves, afin d'observer leur réaction et de vérifier l'application des consignes.

- ***Plan particulier de mise en sûreté***

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) organise la protection des élèves et des personnels face aux risques majeurs et aux menaces. Un exercice consacré à une situation d'intrusion a eu lieu le jeudi 8 octobre 2026. Une présentation adaptée à l'âge des élèves avait été faite en amont, avec un vocabulaire non anxiogène. Les élèves ont respecté les consignes de mise en sûreté et sont restés calmes. L'exercice, d'environ quinze minutes, s'est très bien déroulé ; le directeur a vérifié la fermeture des accès, notamment entre les classes.
Un exercice départemental est prévu le 3 décembre 2026. Le scénario précis sera communiqué peu avant sa réalisation. L'école dispose de zones de mise à l'abri identifiées et équipées pour une attente prolongée, par exemple lorsque les conditions extérieures empêchent les déplacements. Un protocole de communication entre ces zones permet de transmettre les effectifs et les informations utiles, pour faciliter la coordination avec les secours.
Dans certaines classes occupées, porte fermée, le signal sonore reste difficile à entendre malgré l'augmentation du volume. Un nouveau test en conditions d'occupation a été demandé.

- ***Sécurité aux abords de l'école***

À la suite d'un accident impliquant un élève et un véhicule aux abords de l'école, les parents demandent des mesures durables de sécurisation. Ils signalent la présence d'agents aux traversées le matin du conseil et soulèvent la question de leur visibilité pour les automobilistes. M.Perrotel indique qu'un travail de sécurisation est en cours dans le secteur, notamment rue Gabriel-Péri, et invite à lui signaler les difficultés précises.

- ***Encadrement des sorties scolaires***

À la suite des questions des représentants des parents en octobre, le directeur rappelle les règles applicables à l'école élémentaire. Pour les sorties sans nuitée, hors dispositions particulières aux activités physiques et sportives, l'encadrement minimal est de deux adultes, dont au moins un

enseignant, jusqu'à trente élèves, puis d'un adulte supplémentaire par tranche de quinze élèves au-delà de trente.
Une exception permet à l'enseignant de se rendre seul avec sa classe sur un lieu situé à proximité de l'école, à pied ou en car spécialement affrété, dans le cadre d'une sortie obligatoire ne dépassant pas une demi-journée de classe.
Pour les activités physiques et sportives organisées lors d'une sortie occasionnelle, l'encadrement comprend, jusqu'à trente élèves, l'enseignant et un intervenant agréé ou un autre enseignant. Au-delà, un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire est nécessaire par tranche de quinze élèves. Pour les activités soumises à un encadrement renforcé, le seuil est de vingt-quatre élèves pour deux encadrants, puis un encadrant supplémentaire par tranche de douze élèves. La course d'orientation ne relève pas de cette liste. La natation fait l'objet de dispositions spécifiques.
Les sorties sans nuitée sont soumises à l'autorisation du directeur. Pour les séances d'EPS encadrées par un éducateur de la ville de Colombes, le directeur précise que l'organisation et les modalités d'encadrement sont validées par Mme Barreyre, Inspectrice de l'Éducation nationale. Les taux réglementaires constituent des minima et l'accompagnement est réévalué selon le déplacement, le lieu et les situations nécessitant une vigilance accrue. Les intervenants rejoignant le groupe sur place ne sont comptabilisés pour le trajet que s'ils y participent effectivement.
À la suite de l'incident survenu au parc Lagravère lors d'une séance de course d'orientation, un renforcement de l'accompagnement et une réorganisation des parcours et des zones d'évolution ont été prévus pour faciliter la surveillance. L'objectif est de garantir la sécurité des élèves tout en préservant une autonomie adaptée à leur âge, indispensable aux apprentissages dans les lieux publics.
Les consignes ont été rappelées aux élèves. La séance du CM1 B du 5 novembre a été annulée faute d'accompagnateurs disponibles. Les parents proposent un tableau des dates et des besoins d'accompagnement pour les sorties régulières, à partager en amont. Le directeur invite les familles volontaires à se signaler aux enseignants.

- ***Organisation et encadrement des séances de piscine***

Les séances de piscine sont organisées sous forme de stages massés, à raison d'une séance quotidienne pendant deux semaines. La natation scolaire nécessite un encadrement renforcé. Le personnel qualifié exclusivement affecté à la surveillance du bassin s'ajoute à cet effectif et n'est pas comptabilisé dans ce taux.

L’enseignant conserve la responsabilité pédagogique de sa classe et veille à la qualité de l’enseignement, à son organisation et à la sécurité des élèves avec l’appui des professionnels. Les maîtres-nageurs chargés des apprentissages interviennent sous sa responsabilité pédagogique.
Trois maîtres-nageurs sauveteurs sont affectés à l’enseignement, en complément des enseignants, et répartis sur les bassins. Trois autres professionnels qualifiés sont exclusivement affectés à la surveillance, dont deux pour les bassins sportifs et un pour le bassin polyvalent. Le maintien des séances est conditionné au respect de ces modalités d’encadrement et de surveillance.
Les élèves sont généralement répartis en quatre groupes. Les non-nageurs et les nageurs débutants sont toujours encadrés par des maîtres-nageurs sauveteurs. Les nageurs moyens sont pris en charge par un maître-nageur ou les enseignants selon les effectifs. Les nageurs confirmés sont encadrés par les enseignants. Cette répartition peut être adaptée, avec trois groupes au lieu de quatre.
Les parents accompagnateurs intervenant dans les vestiaires ne sont pas comptabilisés dans le taux d’encadrement pédagogique. Les AESH accompagnent les élèves en situation de handicap, y compris dans l’eau lorsque cela est nécessaire, conformément aux modalités prévues pour l’élève. Ils ne sont pas non plus comptabilisés dans le taux d’encadrement de la classe.
Les parents demandent que l’organisation des vestiaires et des passages aux toilettes lors des sorties évite qu’un parent accompagnateur se retrouve seul avec un groupe d’élèves. Les modalités de surveillance ont été discutées.

8 Lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles

- ***Cadre national de prévention du harcèlement***

En 2026, la lutte contre le harcèlement à l’école élémentaire s’appuie sur le programme national Phare, obligatoire dans toutes les écoles. Il associe prévention, repérage et traitement des situations, en impliquant les personnels, les élèves et les familles. Dès le CP, dix heures annuelles d’apprentissage sont consacrées à la prévention du harcèlement et au développement des compétences psychosociales. Les élèves apprennent à reconnaître les violences répétées et à alerter un adulte lorsqu’ils sont victimes ou témoins. Du CE2 au CM2, un questionnaire d’autoévaluation contribue au repérage des situations. Tout signalement doit être pris en compte rapidement, avec des mesures de protection et l’activation du protocole national lorsque nécessaire. Le directeur peut solliciter l’équipe ressource de la circonscription. Les familles sont invitées à signaler leurs inquiétudes à l’enseignant ou au directeur ; elles peuvent aussi contacter le 3018, numéro national gratuit, anonyme et confidentiel.

- ***Actions menées à Marcel Pagnol***

L'équipe a élaboré une progression de prévention par niveau. À partir du 5 novembre 2026 et au cours des jours suivants, les classes organisent des séances ou des actions de sensibilisation. Les élèves du CE2 au CM2 sont invités à remplir le questionnaire national d'autoévaluation. Celui-ci aide à repérer les situations préoccupantes et à engager rapidement des échanges et une vigilance particulière de la communauté éducative. Les classes proposent notamment des lectures, des échanges à partir de vidéos, des jeux de rôle et, dans deux classes de CM1, un escape-game.
Le directeur indique que l'équipe rapproche, si nécessaire, les réponses préoccupantes de ses observations pour décider s'il convient de proposer un entretien. La possibilité d'identifier une réponse a été évoquée au regard de l'anonymat du questionnaire.
Lorsque les démarches engagées dans l'école ne permettent pas de résoudre la situation, le directeur peut solliciter la cellule d'intervention de la circonscription, composée d'enseignants et de personnels formés extérieurs à l'école. Au cours de l'année scolaire précédente, l'école l'a sollicitée une fois pour une situation complexe en CM2.
Les élèves concernés sont reçus individuellement. Les entretiens peuvent concerner l'élève potentiellement ciblé, les élèves susceptibles de participer aux intimidations, les témoins ou les camarades pouvant apporter un soutien. L'intervention peut s'appuyer sur la méthode de la préoccupation partagée, inspirée des travaux d'Anatol Pikas et adaptée au contexte français notamment par Jean-Pierre Bellon, avec Bertrand Gardette et Marie Quartier. De courts entretiens visent à faire émerger une préoccupation pour l'élève en souffrance et des actions concrètes pour améliorer sa situation. L'accompagnement de l'élève cible et le suivi des engagements permettent de vérifier l'arrêt durable des intimidations..

- ***Prévention des violences sexistes et sexuelles***

Depuis la rentrée 2026, l'Éducation nationale renforce la prévention des violences sexistes et sexuelles, leur repérage et la protection des élèves. À l'école élémentaire, la prévention s'appuie sur l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR), avec au moins trois séances annuelles adaptées à l'âge des élèves, consacrées notamment au respect de soi et des autres, à l'égalité, à l'intimité et au consentement. Un plan de formation des personnels est progressivement déployé pour mieux repérer les signes préoccupants, accueillir la parole des enfants et connaître les circuits de signalement.
Un dispositif annuel, mis en place à partir du 2 novembre 2026, associe une séance d'éducation, la proposition d'un questionnaire et, pour les élèves susceptibles d'être victimes, un entretien avec un

professionnel de santé, psychologue ou personnel social. Un protocole national précise les mesures de protection et les démarches d'information préoccupante ou de signalement à l'autorité judiciaire selon les situations.

- ***Passation des questionnaires sur les violences sexistes et sexuelles***

À Marcel Pagnol, la passation sera proposée du CP au CM2 avec deux versions adaptées. Le questionnaire GS-CP-CE1 sera utilisé en CP et en CE1 et le questionnaire CE2-CM1-CM2 dans les autres classes. Ce dispositif est distinct du questionnaire de prévention du harcèlement proposé à partir du CE2.
Selon le calendrier présenté par le directeur, la mise en œuvre est prévue d'ici la fin janvier 2027. Les modalités restent à préciser après la réunion des directeurs prévue la semaine suivant le conseil. Les familles seront informées au préalable et pourront s'opposer à la participation de leur enfant. La participation au questionnaire est facultative, de même que l'indication de l'identité de l'élève. Les questionnaires sont consultables sur Éduscol. Les échanges portent sur les conditions d'accueil de la parole des enfants, le concours de la psychologue, de l'infirmière ou d'un autre professionnel formé et le temps à prévoir pour traiter rapidement une situation préoccupante.
Les représentants des parents interrogent l'école sur l'accompagnement des enfants et l'information des familles en lien avec les faits présumés au centre de loisirs Jean-Moulin. La psychologue évoque une intervention envisagée en maternelle. À Marcel Pagnol, l'organisation sera précisée en tenant compte des besoins et du dispositif national. L'école communiquera aux familles les modalités retenues.

9 Bilan de la coopérative scolaire

Le bilan fait état de 8 500 € de recettes, 17 300 € de dépenses et d'un solde de 14 000 € au 1er septembre. Ces chiffres sont arrondis. Le bilan comptable signé fait foi.
Les principales recettes citées sont les participations des familles (3 900 €), les photographies scolaires (1 500 €), la fête de l'école (1 250 €), le loto (1 200 €) et la vente de chocolats (530 €).
Les dépenses comprennent notamment le reversement de 6 300 € à l'école Jean-Moulin, calculé au prorata des effectifs lors de la séparation des deux écoles, les régies de classe (environ 4 300 €, soit 16 € par élève), une intervention pour les classes de CE1 et CE2 (environ 2 200 €), les cotisations

USEP (1 555 €) et l’avance d’environ 900 € de titres de transport. L’école remercie les familles et leurs représentants pour leur participation aux actions de la coopérative.

10 Nouveau parc limitrophe de l’école

Selon les responsables du chantier, les camions utiliseront ponctuellement l’accès côté rue Gabriel-Péri, hors des horaires d’entrée et de sortie de l’école. M.perrotel se renseignera sur le maintien du passage Pagnol, les horaires d’ouverture du parc et la possibilité pour les classes d’utiliser un espace extérieur.

11 Préparation aux futures vagues de chaleur

La Ville évoque une demande de protections solaires pour les vitrages et une livraison de ventilateurs selon les besoins en période de canicule. La pose des ventilateurs de plafond ont reçu un avis défavorable de la part des services techniques pour le moment. Aucun achat de rafraîchisseurs n’est annoncé. M.Perrotel invite à lui transmettre par écrit les questions sur la centrale de traitement d’air

12 Utilisation des locaux scolaires

À la suite du refus d’accueillir une animation d’Halloween, les représentants des parents demandent de préciser les critères d’utilisation des locaux par la commune et les tiers, pendant et hors temps scolaire, ainsi que la consultation du conseil et les engagements en cours. M.Perrotel a sollicité une réponse du cabinet du maire pour les deux associations de parents et la direction